

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 26 août 2013 à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :
Justin Chabot, conseiller
Denis Giguère, conseiller
Colette Gagnon, conseillère
Michel Ducharme, conseiller
Diane Kirouac, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, M. Alain St-Pierre. Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Mot du maire

Le maire M. Alain St-Pierre souhaite la bienvenue à tous. Souligne que St-Albert en fête a été une belle journée et que les citoyens présents ont bien aimé. Cette 1^{ère} organisation s'est vécue d'essais et d'erreurs qui permettront d'apporter plusieurs améliorations à l'organisation l'an prochain.

Monsieur St-Pierre précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

2013-105 Adoption de l'ordre du jour;

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que l'ordre du jour du 26 août 2013 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-106 Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2013

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-107 Approbation des comptes pour la période du 2 juillet au 26 août 2013

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #1646 à #1746 au montant de 135 366.51\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 26 août 2013.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2013-108 Adoption du règlement 2013-04 établissant la rémunération du personnel électoral

Attendu que les élections municipales se tiendront le dimanche 3 novembre 2013 conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Attendu qu'à cette fin, la Municipalité devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* dont la nouvelle tarification a paru dans la *Gazette Officielle du Québec* en date du 19 janvier 2013;

Attendu que la Municipalité désire offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral compte tenu de l'expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral, et ce, en tentant de rapprocher ses tarifs de ceux établis par le DGE pour le personnel électoral provincial;

EN CONSÉQUENCE :

**SUR LA PROPOSITION DE Mme Diane Kirouac, conseillère
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;**

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Albert accorde la rémunération suivante pour le personnel électoral municipal lors des élections municipales de novembre 2013, à savoir :

Président d'élection

- 1) Pour la confection de la liste électorale lorsqu'il y a révision, une somme minimale de 500\$ ou le plus élevé entre ce montant et le calcul à 0,46\$/électeur
- 2) Pour la confection de la liste électorale et qu'aucune révision n'a lieu, une somme minimale de 500\$ ou le plus élevé entre ce montant et le calcul à 0,34\$/électeur
- 3) Aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée, le plus élevé entre 500\$ et le calcul à 0,34\$/électeur
- 4) Jour du scrutin 575,00\$
- 5) Vote par anticipation 380,00\$/jour

6) De plus, une rémunération au taux horaire comme fonctionnaire municipal est ajoutée pour les heures en surplus de son horaire régulier ainsi que pour la formation et les assemblées tenues en soirée.

Le paiement de la présente rémunération sera payable au fur et à mesure de chacune des étapes ainsi complétées.

Secrétaire d'élection

Le $\frac{3}{4}$ de la rémunération du président d'élection.

Le paiement de la présente rémunération sera payable au fur et à mesure de chacune des étapes ainsi complétées.

Scrutateur

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de : 225\$ pour la journée du scrutin;

40\$ pour le dépouillement (scrutateur du vote par anticipation).

Secrétaire de bureau de vote

Tout secrétaire de bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de :

200 \$ pour la journée du scrutin.

40\$ pour le dépouillement (secrétaire du vote par anticipation).

Membres de la table de vérification

Tout membre de la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération de :

200 \$ pour la journée du scrutin.

Membres de la Commission de révision

Président, vice-président et secrétaire

200 \$ par jour

Enquêteur ou aide-enquêteur à la Commission de révision

80 \$ par jour

Personnel en formation

Le personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération de 45 \$ pour toute session de formation.

Que le Conseil fixe à l'avance une indexation annuelle de ses tarifs pour la rémunération du personnel électoral ou référendaire, égale au pourcentage d'augmentation prévu au contrat de travail des employés de la Municipalité.

ADOPTÉE.

Alain St-Pierre Maire

Suzanne Crête, d.g./secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 2 juillet 2013

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 26 août 2013

AVIS DE PROMULGATION : 26 août 2013

DATE ENTRÉE EN VIGUEUR : 27 août 2013

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, Suzanne Crête, soussignée, résidente de Saint-Norbert d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 et 16 heures de l'après-midi, le 7^{ième} jour de mai 2013.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^{ième} jour d'août 2013.

Signé _____

2013-109 Résultats de l'ouverture des soumissions pour les l'installation de la prise d'eau sèche

Attendu que le 2 juillet dernier dans sa résolution 2013-103, le conseil municipal a mandaté Mme Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, à prendre les mesures nécessaires afin de demander des soumissions sur invitation à quatre entreprises de la région pour l'installation d'une prise d'eau sèche;

Attendu que suite à cet appel d'offres sur invitation, un seul soumissionnaire a déposé une soumission pour l'installation de la prise d'eau sèche et le résultat est le suivant:

Excavation Marc Lemay	22986.63\$
------------------------------	-------------------

Attendu qu'EXP recommande à la municipalité la soumission d'Excavation Marc Lemay, celle-ci étant conforme.

Attendu que la municipalité outre l'installation de la borne sèche se doit de recharger le chemin donnant accès au lac. Le chemin à être recharger est d'une longueur de 72 mètres X 3.5 largeur X 6 pouces épais.

Les exigences de la municipalité sont : pierre 0/3/4B une quantité de 105 tonnes métriques, le prix comprend le transport, l'épandage et la compaction.

Le prix soumis par Excavation Marc Lemay est de 3912\$ plus taxes.

Il est proposé par Denis Giguère, conseiller

Que le contrat pour l'installation de la prise d'eau sèche ainsi que le rechargement du chemin donnant accès au lac soit adjudgé au soumissionnaire Excavation Marc Lemay.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 26 août 2013.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2013-110 Demande d'autorisation de traverse de chemins publics du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis et Moto-Club Bois-Francis inc. – Quad pour la saison 2013-2014

Attendu que le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis et le Moto-Club Bois-Francis inc. – Quad ont fait parvenir à la Municipalité de St-Albert une demande d'autorisation de traverse de chemins publics, comme par les années passées sur les rues suivantes : Rang 6, Rang 9;

Attendu que la demande formulée par le Moto-Club Bois-Francis inc. – Quad inclut le renouvellement de l'entente de traverse, accordée l'an dernier, afin de permettre la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) sur une partie du Rang 8 sur une distance de 900 mètres, entre l'entrée du Rang 8 en face du restaurant Les Daltons jusqu'au commerce Matelas Boisvert au 501 Rang 8;

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert accepte de renouveler les ententes d'autorisation de traverse de chemins avec le club de motoneiges Alléghanish des Bois-Francis et le Moto-Club Bois-Francis inc. – Quad pour la saison hivernale 2013-2014;

Que ces demandes sont renouvelables à chaque année;

Que comme par les années passées la signalisation sur les sentiers est aux frais des clubs de motoneiges et VTT.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-111 Aménagement entourant la plateforme multifonctionnelle

Attendu que la municipalité désire aménager le contour de la plateforme actuellement recouvert de gravier ;

Attendu que deux demandes de soumissions ont été faites, soit Claude Bussière et Mini-excavation RD ;

Attendu que les prix soumis comprennent l'excavation afin d'enlever l'excédent de graviers, l'ajout de terre végétale et l'égalisation du contour ;

Attendu que le prix de Monsieur Claude Bussière est de 1000.00 plus taxes et que le prix de Mini-excavation RD est de 1860.00 plus taxes ;

Attendu que la municipalité fera l'achat de semences à gazon au coût de plus ou moins 250.00\$ plus taxes et se chargera de l'étendre ;

Il est proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que le contrat d'aménagement soit donné au plus bas soumissionnaire, Claude Bussière pour la préparation du terrain et que l'ensemencement se fera par le biais de la municipalité;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-112 Formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec(ADMQ)

Attendu que Mme Crête directrice générale et secrétaire-trésorière désire s'inscrire à une formation dans le cadre des élections qui auront lieu en novembre prochain;

Attendu que cette formation est donnée par l'ADMQ le 11 septembre prochain à Drummondville et que le coût est de 270\$;

Il est proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisé à s'inscrire à cette formation et les frais encourus seront à la charge de la Municipalité;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2013-113 Levée de la séance du 26 août 2013

Proposé par Michel Ducharme, conseiller

Que la séance du 26 août 2013 soit levée à 20h02.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête , Directrice générale/
Secrétaire-trésorière